

RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE

MODE D'EMPLOI



Un repas complet et équilibré accessible à tous les élèves...



...à un tarif juste adapté à vos ressources



Pour la 4^e année consécutive, la Région gèle le tarif des tranches A à G, pour soutenir le pouvoir d'achat de plus de 50 % des familles franciliennes

QUI EST CONCERNÉ ?

Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public d'Île-de-France.

COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE DE QUOTIENT FAMILIAL ?

Transmettez votre quotient familial au lycée (voir démarche au dos de ce document). Pour les modalités de paiement, consultez les documents fournis par votre établissement.

COMMENT CONNAÎTRE LE MONTANT DU TARIF QUI VOUS SERA APPLIQUÉ ?

- Le repas facturé varie entre **0,50 € et 4,40 €** au ticket et entre **0,20 € et 4,10 €** pour un forfait annuel.
- La Région Île-de-France finance** la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 56 à 98 % en fonction de votre quotient familial).
- Ci-dessous le **prix du repas** que vous aurez à payer au ticket ou au forfait :

Exemples de ressources mensuelles du foyer**			Votre quotient familial mensuel Caf	Tarif par repas		Coût de revient moyen d'un repas	Part de la prise en charge par la Région
Couple ou parent isolé + 1 enfant (2,5 parts)	Couple +2 enfants (3 parts)	Couple + 3 enfants (4 parts)		Tarif par ticket	Tarif par forfait*		
≤ 457,50 €	≤ 549,00 €	≤ 732,00 €	A de 0 à 183 €	0,50 €	0,20 €	10,00 €	de 56 % à 98 %
≤ 882,50 €	≤ 1 059,00 €	≤ 1 412,00 €	B de 184 à 353 €	1,74 €	1,44 €		
≤ 1 295,00 €	≤ 1 554,00 €	≤ 2 072,00 €	C de 354 à 518 €	1,94 €	1,64 €		
≤ 1 722,50 €	≤ 2 067,00 €	≤ 2 756,00 €	D de 519 à 689 €	2,15 €	1,85 €		
≤ 2 185,00 €	≤ 2 622,00 €	≤ 3 496,00 €	E de 690 à 874 €	2,35 €	2,05 €		
≤ 2 695,00 €	≤ 3 234,00 €	≤ 4 312,00 €	F de 875 à 1 078 €	2,56 €	2,26 €		
≤ 3 332,50 €	≤ 3 999,00 €	≤ 5 332,00 €	G de 1 079 à 1 333 €	2,76 €	2,46 €		
≤ 4 222,50 €	≤ 5 067,00 €	≤ 6 756,00 €	H de 1 334 à 1 689 €	3,30 €	3,00 €		
≤ 5 970,00 €	≤ 7 164,00 €	≤ 9 552,00 €	I de 1 690 à 2 388 €	3,85 €	3,55 €		
> 5 970,00 €	> 7 164,00 €	> 9 552,00 €	J à partir de 2 389 €	4,40 €	4,10 €		

* Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30 € par repas.
 ** Revenus annuels nets perçus par le foyer/12 + prestations à caractère mensuel type allocations familiales.